



# Agents de sécurité : l'évolution nécessaire

*Les profondes mutations que connaît la profession participent à l'assainissement des pratiques du secteur. L'aide des pouvoirs publics joue un rôle clef dans cette évolution.*



JACQUES MAYO  
Président-directeur général

**Société française  
de sécurité et de conseil**

**D**epuis plusieurs années, sous l'impulsion du Syndicat national des entreprises de sécurité (SNES), est entamé un vaste programme de moralisation, de formation et de revalorisation de la profession<sup>1</sup>, avec la mise en place de contrats régionaux établis avec les préfets, en vue de lutter contre le travail dissimulé. Des conventions de formation des adjoints de sécurité ont été signées avec le ministre de l'intérieur, ainsi qu'un accord conventionnel de branche mettant en place une véritable plate-forme sociale, le tout sera renforcé par une politique de communication ayant pour but la sensibilisation des acheteurs privés et publics sur la mutation importante que vit la profession.

## RECRUTEMENT DIFFICILE

L'ensemble de ces mesures est toutefois terni par des facteurs extérieurs dont nous ne pouvons contrôler les effets pervers. L'ensemble des métiers de la sécurité rencontre actuellement de grosses difficultés de recrutement, auxquelles vient s'ajouter la lenteur du système administratif chargé d'effectuer les enquêtes de moralité en vue de l'obtention des autorisations administratives obligatoires pour chaque agent embauché (entre 1 et 2 mois).

Cette situation devrait encore s'aggraver, compte tenu des prévisions d'embauches importantes générées par la sécurisation due à la mise en place de l'euro. Les entreprises de sécurité ont toutes fait d'énormes efforts de formation de leur personnel. Le SNES travaille actuellement sur la mise en place d'une plate-forme des «Métiers pères», qui devrait encore clarifier et améliorer le professionnalisme des agents en redéfinissant précisément les différents métiers et plans de carrière, en mettant en œuvre un

nouveau système de classification en phase avec l'évolution de nos métiers.

La future loi sur la sécurité, qui tarde à être étudiée par le Parlement, devrait également réglementer la formation et la qualité des dirigeants et de l'encadrement des entreprises de sécurité. Cette décision devrait résoudre les nombreux problèmes engendrés par les petites officines de sécurité, pratiquant un travail parfois à la limite de la légalité.

## GUERRE DES PRIX

Cette situation crée des disparités de tarifs incompréhensibles des acheteurs, qui parfois se servent de ces officines pour obliger les entreprises, travaillant en conformité avec la déontologie de la profession, à baisser leurs tarifs, réduisant ainsi à néant les efforts de formation, de contrôle et de sérieux mis en place. Toutefois, il est important de rappeler à ce propos que la responsabilité civile du donneur d'ordre est engagée lorsque celui-ci achète du service en dessous du prix du marché, ou fait effectuer ce service par une entreprise ne travaillant pas en conformité avec la loi.

Compte tenu du salaire horaire minimum d'un agent de sécurité à son embauche, se situant environ à 50 francs de l'heure, le prix de vente minimum doit se situer aux alentours de 100 francs de l'heure. Ce prix sera majoré de 10 % au 1<sup>er</sup> janvier 2002, suite à une Directive de la CEE réglementant le paiement des heures de nuit.

## UNE NORME NF TRES ATTENDUE

Dans les années à venir, notre profession va encore connaître des mutations importantes, surtout en matière de formation des agents, d'éthique et de déontologie, de généralisation des normes qualité avec en particulier la norme NF Sécurité services créée spécialement pour la profession, et de reconnaissance des métiers de la sécurité privée par les pouvoirs publics. Notre profession mettra tout en œuvre pour retrouver une vraie politique sociale cohérente et maîtrisée, dans l'intérêt partagé des clients, des prestataires et de leurs salariés. ●

<sup>1</sup> Comprenant par exemple les agents «voie publique» devant les agences, les transporteurs de fonds légers, les intervenants sur alarme, les agents de sécurité au siège des banques...